



T1

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audités)

Pour les périodes de trois mois terminées
le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	31 MARS 2026	31 DÉCEMBRE 2025 ⁽¹⁾
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 105 300 \$	1 156 538 \$
Liquidités soumises à restrictions		2 673	2 666
Créances clients		1 694 366	1 656 711
Actif sur contrats		1 988 349	1 980 784
Autres actifs financiers courants		301 488	356 635
Autres actifs non financiers courants		488 988	441 990
Total des actifs courants		5 581 164	5 595 324
Immobilisations corporelles		350 651	353 262
Actif au titre du droit d'utilisation		406 057	364 976
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées		474 306	478 443
Goodwill		3 953 893	3 934 533
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		222 828	249 428
Actif d'impôt sur le résultat différé		929 457	906 144
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		130 355	141 240
Autres actifs financiers non courants		104 673	105 609
Autres actifs non financiers non courants		422 837	396 412
Total de l'actif		12 576 221 \$	12 525 371 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 640 776 \$	2 321 499 \$
Produits différés		1 336 866	1 476 625
Autres passifs financiers courants		175 942	231 539
Autres passifs non financiers courants		468 839	532 638
Tranche à court terme des provisions		189 396	185 173
Tranche à court terme des obligations locatives		99 232	91 072
Tranche courante de la dette à long terme	7	345 707	343 893
Total des passifs courants		5 256 758	5 182 439
Dette à long terme	7	455 969	464 257
Autres passifs financiers non courants		20 231	7 236
Tranche à long terme des provisions		447 530	422 045
Tranche à long terme des obligations locatives		438 086	408 856
Autres passifs non financiers non courants		92 608	89 399
Passif d'impôt sur le résultat différé		387 466	382 117
Total du passif		7 098 648	6 956 349
Capitaux propres			
Capital social	8A	1 687 721	1 695 114
Résultats non distribués		3 738 759	3 848 158
Autres composantes des capitaux propres	9	(27 406)	(46 601)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis		5 399 074	5 496 671
Participations ne donnant pas le contrôle		78 499	72 351
Total des capitaux propres		5 477 573	5 569 022
Total du passif et des capitaux propres		12 576 221 \$	12 525 371 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉS)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2026

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS				PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
Solde au début de la période	1 695 114 \$	3 848 158 \$	(46 601) \$	5 496 671 \$	72 351 \$	5 569 022 \$
Résultat net pour la période	—	92 814	—	92 814	6 942	99 756
Autres éléments du résultat global pour la période	—	4 211	19 195	23 406	165	23 571
Total du résultat global pour la période	—	97 025	19 195	116 220	7 107	123 327
Dividendes déclarés (note 10)	—	(3 283)	—	(3 283)	—	(3 283)
Rémunération provenant des options sur actions	—	7 292	—	7 292	—	7 292
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	2 081	(506)	—	1 575	—	1 575
Impôts sur le résultat liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	—	(546)	—	(546)	—	(546)
Actions rachetées et annulées (note 8B)	(9 391)	(74 681)	—	(84 072)	—	(84 072)
Obligation en vertu du régime d'achat d'actions automatique (note 8B)	—	(128 706)	—	(128 706)	—	(128 706)
Participations ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de David Evans (note 15)	—	—	—	—	(959)	(959)
Autres	(83)	(5 994)	—	(6 077)	—	(6 077)
Solde à la fin de la période	1 687 721 \$	3 738 759 \$	(27 406) \$	5 399 074 \$	78 499 \$	5 477 573 \$

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2025

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS				PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
Solde au début de la période	1 798 195 \$	1 987 044 \$	(12 189) \$	3 773 050 \$	16 039 \$	3 789 089 \$
Résultat net pour la période	—	69 145	—	69 145	1 482	70 627
Autres éléments du résultat global pour la période	—	21 634	50 960	72 594	(2 483)	70 111
Total du résultat global pour la période	—	90 779	50 960	141 739	(1 001)	140 738
Dividendes déclarés (note 10)	—	(3 491)	—	(3 491)	—	(3 491)
Rémunération provenant des options sur actions	—	4 394	—	4 394	—	4 394
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	1 174	(287)	—	887	—	887
Impôts différés sur le résultat liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	—	(713)	—	(713)	—	(713)
Actions rachetées et annulées (note 8B)	(3 792)	(21 874)	—	(25 666)	—	(25 666)
Autres	(86)	(1 000)	—	(1 086)	—	(1 086)
Solde à la fin de la période	1 795 491 \$	2 054 852 \$	38 771 \$	3 889 114 \$	15 038 \$	3 904 152 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS

	Note	2026	2025 ⁽¹⁾
Produits	3	2 997 839 \$	2 545 655 \$
Coûts directs liés aux activités		2 753 339	2 326 987
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	39 257	45 511
Coûts de restructuration et de transformation	5	16 400	28 504
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		28 493	19 490
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		5 385	3 749
RAII⁽²⁾		154 965	121 414
Charges financières	6	24 472	40 448
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	6	(10 351)	(2 920)
Résultat avant impôts sur le résultat		140 844	83 886
Charge d'impôts sur le résultat		41 088	13 259
Résultat net pour la période		99 756 \$	70 627 \$

Résultat net attribuable aux éléments suivants :

Actionnaires d'AtkinsRéalis	92 814 \$	69 145 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	6 942	1 482
Résultat net pour la période	99 756 \$	70 627 \$

Résultat par action (en \$)

De base	0,56 \$	0,40 \$
Dilué	0,56 \$	0,39 \$

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)

De base	164 317	174 803
Dilué	165 080	175 282

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).⁽²⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉS)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2026

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	92 814 \$	6 942 \$	99 756 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	14 650	(24)	14 626
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	6 217	189	6 406
Impôts sur le résultat (note 9)	(1 672)	—	(1 672)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	19 195	165	19 360
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(11)	—	(11)
Impôts sur le résultat (note 9)	3	—	3
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	5 694	—	5 694
Impôts sur le résultat (note 9)	(1 475)	—	(1 475)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	4 211	—	4 211
Total des autres éléments du résultat global pour la période	23 406	165	23 571
Total du résultat global pour la période	116 220 \$	7 107 \$	123 327 \$

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2025

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	69 145 \$	1 482 \$	70 627 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	53 652	(38)	53 614
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(5 939)	(2 445)	(8 384)
Impôts sur le résultat (note 9)	3 247	—	3 247
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	50 960	(2 483)	48 477
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(157)	—	(157)
Impôts sur le résultat (note 9)	(2 356)	—	(2 356)
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	31 643	—	31 643
Impôts sur le résultat (note 9)	(7 496)	—	(7 496)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	21 634	—	21 634
Total des autres éléments du résultat global pour la période	72 594	(2 483)	70 111
Total du résultat global pour la période	141 739 \$	(1 001) \$	140 738 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS

	Note	2026	2025 ⁽¹⁾
Activités d'exploitation			
Résultat net pour la période		99 756 \$	70 627 \$
Impôts sur le résultat payés		(36 075)	(8 661)
Intérêts payés		(25 000)	(24 669)
Amortissements	11A	76 953	60 492
Autres éléments de rapprochement	11B	156 761	91 773
		272 395	189 562
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	11C	(175 140)	(150 267)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		97 255	39 295
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles		(37 261)	(31 206)
Paiements au titre des coentreprises et des entreprises associées		(477)	(11 285)
Trésorerie versée pour des acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise		(3 476)	—
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		(7)	1 071
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(8 705)	(11 862)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		20 869	18 761
Autres		880	347
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(28 177)	(34 174)
Activités de financement			
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	11D	(7 375)	(467)
Paiement d'obligations locatives	11D	(25 173)	(21 603)
Produit de l'exercice d'options sur actions		1 575	887
Rachat d'actions et paiement au titre des frais de transaction liés	8C	(103 097)	(27 038)
Dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis	10	(3 283)	—
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(137 353)	(48 221)
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		4 466	3 696
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(63 809)	(39 404)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période⁽²⁾		1 169 109	666 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		1 105 300 \$	627 199 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

⁽²⁾ Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier 2026 a été retraité (voir la note 2B).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	11
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	13
5. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION	13
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	13
7. DETTE À LONG TERME	14
8. CAPITAL SOCIAL	14
9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	15
10. DIVIDENDES	16
11. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	17
12. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	20
13. INSTRUMENTS FINANCIERS	21
14. PASSIFS ÉVENTUELS	23
15. DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.	27
16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	28

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou « AtkinsRéalis » désigne, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées.

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire qui crée des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers ») de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »). Les présents états financiers ne contiennent pas toutes les informations et les informations à fournir requises dans les états financiers annuels; ils doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Les méthodes comptables décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 2B ci-dessous.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement les résultats attendus pour toute autre période intermédiaire ou pour l'exercice complet. Les produits et le RAII trimestriels de la Société sont, dans une certaine mesure, influencés par le caractère saisonnier des activités. Historiquement, ce sont les troisième et quatrième trimestres qui contribuent le plus aux produits et au RAII, tandis que le premier trimestre y contribue le moins. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de la Société sont également, dans une certaine mesure, soumis à des fluctuations saisonnières, le quatrième trimestre générant historiquement un montant plus élevé de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception, le cas échéant : i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) de l'actif des régimes de retraite à prestations définies, qui est évalué à la juste valeur; iii) d'investissements évalués à la juste valeur détenus par AtkinsRéalis Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle la Société a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans les présents états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Le 13 mai 2026, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

B) MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2026

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), apportent des précisions et des indications supplémentaires, notamment pour : i) l'évaluation visant à déterminer si un actif financier répond au critère des remboursements de principal et des versements d'intérêt uniquement lorsque les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie en fonction d'éventualités (par exemple, les taux d'intérêt liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance [« ESG »] et caractéristiques similaires); et ii) la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, dans des situations telles que les transactions effectuées au moyen d'un système de virement électronique de fonds.
- Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), introduisent des obligations d'information supplémentaires concernant : i) les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; et ii) les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles, par exemple de caractéristiques liées à des objectifs ESG.
- Les modifications à l'IFRS 7 clarifient les obligations d'information concernant : i) le gain ou la perte sur la décomptabilisation des instruments financiers; ii) la différence différée entre la juste valeur et le prix de la transaction; et iii) le risque de crédit.
- Les modifications à l'IFRS 9 clarifient : i) les dispositions relatives à la comptabilisation de l'extinction d'une obligation locative du preneur qui se traduit par un gain ou une perte comptabilisé en résultat net; et ii) la définition du terme « prix de transaction ».
- Les modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, clarifient l'évaluation d'un « mandataire de fait » lorsqu'un investisseur détermine si une autre partie agit pour son compte.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société, à l'exception des modifications à l'IFRS 9 liées à la date de décomptabilisation des passifs financiers, comme il est indiqué ci-dessous.

ADOPTION DES MODIFICATIONS À L'IFRS 9 – DÉCOMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

La Société a ajusté le solde d'ouverture de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, ainsi que celui de ses dettes fournisseurs et charges à payer, dans l'état consolidé de la situation financière, sans retraitement des chiffres comparatifs, afin de se conformer aux directives fournies dans les modifications apportées à l'IFRS 9 concernant le moment de la décomptabilisation des passifs financiers, qui devrait être à la date de règlement. Cet ajustement, d'un montant de 12,6 millions \$, est résumé dans le tableau suivant.

AU 1 ^{er} JANVIER 2026	Tel que présenté précédemment	Ajustements	Tel que retraité
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 156 538 \$	12 571 \$	1 169 109 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 321 499 \$	12 571 \$	2 334 070 \$

Ce changement n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025 ni sur le tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025.

C) CHANGEMENTS DANS LA PRÉSENTATION

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, à la suite de l'achèvement substantiel de deux des trois contrats de construction clés en main à prix forfaitaire (« CMPF ») restants visant des réseaux de transport léger sur rail et de la cession de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR ») en 2025, AtkinsRéalis a modifié sa présentation de l'information sectorielle, qui regroupe ses secteurs opérationnels Linxon, Projets CMPF et Capital en un seul secteur à présenter, soit « Tous les autres secteurs ». Les secteurs à présenter Canada, RUI, EUAL, AMOA et Énergie nucléaire demeurent inchangés. Ce changement a été apporté en conformité avec l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels* (l'« IFRS 8 »), et a donné lieu au retraitement des chiffres de la période précédente (voir la note 3).

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Par ailleurs, comme le secteur Capital n'est plus présenté séparément, la Société a cessé de présenter l'information financière liée aux activités de Capital séparément des activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP »), ce qui a entraîné :

- un reclassement de la rubrique « Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » d'un montant de 375,4 millions \$ et du poste « Investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » d'un montant de 103,0 millions \$, auparavant inclus dans la rubrique « Autres actifs non financiers non courants », dans une nouvelle rubrique distincte « Participations dans des coentreprises et des entreprises associées » dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025 pour un montant total de 478,4 millions \$, comme il est résumé dans le tableau suivant.

AU 31 DÉCEMBRE 2025	Tel que présenté précédemment	Ajustements	Tel que retraité
Actif			
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	375 427 \$	(375 427) \$	— \$
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées	—	478 443	478 443
Autres actifs non financiers non courants	499 428 \$	(103 016) \$	396 412 \$

- un reclassement de la rubrique « Produits provenant de SP&GP » d'un montant de 2 531,8 millions \$, de la rubrique « Produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » d'un montant de 5,6 millions \$ et de la rubrique « Produits provenant d'investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » d'un montant de 8,3 millions \$ dans une nouvelle rubrique distincte « Produits » dans l'état consolidé du résultat net pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025 pour un montant total de 2 545,7 millions \$, comme il est résumé dans le tableau suivant.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2025	Tel que présenté précédemment	Ajustements	Tel que retraité
Produits provenant de :			
SP&GP	2 531 829 \$	(2 531 829) \$	— \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 551	(5 551)	—
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	8 275	(8 275)	—
Produits	— \$	2 545 655 \$	2 545 655 \$

- un reclassement de la rubrique « Paiements du titre des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » de néant et du poste « Paiements du titre des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence », auparavant inclus dans la rubrique « Autres », d'un montant de 11,3 millions \$ dans une nouvelle rubrique distincte « Paiements au titre des coentreprises et des entreprises associées » dans les activités d'investissement du tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025 pour un montant total de 11,3 millions \$, comme il est résumé dans le tableau suivant.

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2025	Tel que présenté précédemment	Ajustements	Tel que retraité
Activités d'investissement			
Paiements au titre des coentreprises et des entreprises associées	— \$	(11 285) \$	(11 285) \$
Autres	(10 938) \$	11 285 \$	347 \$

Ces changements, ainsi que les adaptations de présentation qui en ont résulté pour certaines notes afférentes aux états financiers, ont été apportés en conformité avec l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ce qui a entraîné le retraitement des chiffres des périodes antérieures, comme il est résumé ci-dessus.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

D) NORME PUBLIÉE EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et exige : i) que les produits et les charges à l'état du résultat net soient classés en trois nouvelles catégories définies – exploitation, investissement et financement – et deux nouveaux sous-totaux – « Résultat d'exploitation » et « Résultat net avant financement et impôts sur le résultat »; ii) que des informations soient fournies sur les mesures de la performance définies par la direction utilisées dans les communications publiques pour communiquer le point de vue de la direction sur la performance financière de l'entité; et iii) que des informations soient fournies conformément à des indications améliorées relativement au regroupement et à la ventilation, ainsi qu'à des dispositions spécifiques en matière de divulgation d'informations par nature pour des charges spécifiques, pour les entités qui présentent les charges d'exploitation par fonction dans l'état du résultat net.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, les produits par secteur et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026		2025 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Services d'ingénierie Régions				
Canada	376 166 \$	22 446 \$	325 698 \$	16 230 \$
RUI	746 216	89 010	660 864	75 130
EUAL	528 537	34 404	432 146	39 474
AMOA	293 637	12 753	318 096	20 013
Services d'ingénierie Régions – Total	1 944 556	158 613	1 736 804	150 847
Énergie nucléaire	736 594	81 848	538 268	62 652
Tous les autres secteurs	316 689	4 039	270 583	5 169
	2 997 839 \$		2 545 655 \$	
RAII sectoriel ajusté – Total		244 500		218 668
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs (note 4)		39 257		45 511
Coûts de restructuration et de transformation (note 5)		16 400		28 504
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		28 493		19 490
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration		5 385		3 749
RAII		154 965		121 414
Charges financières nettes (note 6)		14 121		37 528
Résultat avant impôts sur le résultat		140 844		83 886
Charge d'impôts sur le résultat		41 088		13 259
Résultat net pour la période		99 756 \$		70 627 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

VENTILATION DES PRODUITS

Produits par secteur géographique

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026			2025		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Royaume-Uni	898 723 \$	2 773 \$	901 496 \$	777 568 \$	2 364 \$	779 932 \$
Canada ⁽²⁾	794 616	6 997	801 613	613 640	6 836	620 476
États-Unis	606 356	4 016	610 372	477 821	5 212	483 033
Arabie saoudite	178 054	796	178 850	271 045	402	271 447
Autres pays	501 883	3 625	505 508	386 275	4 492	390 767
	2 979 632 \$	18 207 \$	2 997 839 \$	2 526 349 \$	19 306 \$	2 545 655 \$

⁽²⁾ Les produits provenant du Canada, tels que déterminés par secteur géographique, ne correspondent pas aux produits provenant du secteur Canada, qui fait partie des Services d'ingénierie Régions, car ce dernier exclut les produits générés au Canada par d'autres secteurs et comprend les produits générés par des contrats en Algérie gérés par l'équipe de direction canadienne.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026, le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis (période de trois mois terminée le 31 mars 2025 : le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis et l'Arabie saoudite) étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Produits par type de contrat

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025 :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026				2025 ⁽¹⁾			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL
Services d'ingénierie Régions								
Canada	376 163 \$	— \$	— \$	376 163 \$	325 693 \$	— \$	— \$	325 693 \$
RUI	743 443	—	—	743 443	658 500	—	—	658 500
EUAL	528 537	—	—	528 537	432 156	—	—	432 156
AMOA	278 442	14 280	—	292 722	297 703	19 736	—	317 439
Services d'ingénierie Régions – Total	1 926 585	14 280	—	1 940 865	1 714 052	19 736	—	1 733 788
Énergie nucléaire	732 577	—	—	732 577	532 973	—	—	532 973
Tous les autres secteurs	2 414	281 082	22 694	306 190	2 979	223 706	32 903	259 588
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 661 576 \$	295 362 \$	22 694 \$	2 979 632 \$	2 250 004 \$	243 442 \$	32 903 \$	2 526 349 \$
Produits provenant des coentreprises et des entreprises associées				15 675				16 586
Autres produits – Tous les autres secteurs				2 532				2 720
				2 997 839 \$				2 545 655 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR

Le tableau suivant présente l'affectation des obligations de prestation qui restent à remplir à chacun des secteurs de la Société au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025.

	31 MARS 2026	31 DÉCEMBRE 2025 ⁽¹⁾
Services d'ingénierie Régions		
Canada	7 726 359 \$	7 922 419 \$
RUI	2 012 751	2 018 963
EUAL	1 964 690	1 816 724
AMOA	1 447 296	1 492 234
Services d'ingénierie Régions – Total	13 151 096	13 250 340
Énergie nucléaire	4 461 770	5 009 953
Tous les autres secteurs	2 667 442	2 946 456
	20 280 308 \$	21 206 749 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	37 637 \$	41 614 \$
Perte découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 620	3 897
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	39 257 \$	45 511 \$

5. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Coûts de restructuration	3 024 \$	20 742 \$
Coûts de transformation	13 376	7 762
Coûts de restructuration et de transformation	16 400 \$	28 504 \$

Les coûts de restructuration comptabilisés pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025 étaient principalement liés à des indemnités de départ.

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Intérêts sur la dette :		
Avec recours	11 572 \$	19 030 \$
Avec recours limité	—	6 820
Sans recours	1 639	1 713
Intérêts sur les obligations locatives	6 688	7 168
Autres	4 573	5 717
Charges financières	24 472	40 448
Produits financiers	(7 852)	(4 627)
Pertes nettes (gains nets) de change	(2 499)	1 707
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	(10 351)	(2 920)
Charges financières nettes	14 121 \$	37 528 \$

7. DETTE À LONG TERME

Au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025, la dette à long terme était présentée comme suit dans les états consolidés de la situation financière de la Société :

	31 MARS 2026			31 DÉCEMBRE 2025		
	TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL	TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL
Dettes avec recours	299 771 \$	397 005 \$	696 776 \$	299 488 \$	396 781 \$	696 269 \$
Dettes sans recours ⁽¹⁾	45 936	58 964	104 900	44 405	67 476	111 881
	345 707 \$	455 969 \$	801 676 \$	343 893 \$	464 257 \$	808 150 \$

⁽¹⁾ La dette sans recours est non garantie ou garantie uniquement par des éléments d'actifs spécifiques des investissements.

8. CAPITAL SOCIAL

A) ÉMIS

Le tableau suivant présente les variations du nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées au cours des périodes de trois mois terminées le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
Émises et entièrement libérées		
Solde aux 1 ^{er} janvier	164 491 765	174 841 024
Émission	40 689	28 514
Rachat et annulation	(910 235)	(368 558)
	163 622 219	174 500 980
Détenues en fiducie dans le cadre du régime incitatif fondé sur des actions de la Société au Royaume-Uni		
Solde aux 1 ^{er} janvier	(36 324)	(5 606)
Rachat	(8 035)	(8 396)
	(44 359)	(14 002)
Solde aux 31 mars	163 577 860	174 486 978

B) RACHAT D'ACTIONNAIRES POUR ANNULATION

I) OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Au cours du premier trimestre de 2026, la Société a reçu l'approbation requise de la Bourse de Toronto afin de procéder au renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter pour annulation jusqu'à 13 649 009 de ses actions ordinaires (premier trimestre de 2025 : jusqu'à 13 945 331 de ses actions ordinaires) entre le 17 mars 2026 (2025 : le 17 mars 2025) et le 16 mars 2027 (2025 : le 16 mars 2026).

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, la Société a racheté et annulé 910 235 actions ordinaires et 368 558 actions ordinaires, respectivement, en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ce qui a entraîné des sorties de trésorerie totalisant 84,1 millions \$ et 25,7 millions \$, respectivement.

II) RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONNAIRES AUTOMATIQUE

De temps à autre, la Société peut donner des instructions à un courtier désigné dans le cadre de son régime d'achat d'actions automatique (le « RAAA ») afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la Société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la Société ne serait normalement pas active sur le marché, conformément à des instructions qui sont alors irrévocables, mais sous réserve du respect de certaines conditions. Au 31 mars 2026, sur la base des instructions applicables à cette date, un passif pour les engagements de rachat en cours d'un montant de 128,7 millions \$ (31 décembre 2025 : néant) a été comptabilisé dans la rubrique « Dettes fournisseurs et charges à payer » de l'état consolidé de la situation financière.

8. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

C) PRÉSENTATION DU RACHAT D' ACTIONS ET DU PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS DE TRANSACTION LIÉS DANS LES TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les sorties de trésorerie liées au rachat d'actions et au paiement au titre des frais de transaction liés inclus dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	84 072 \$	25 666 \$
Taxe payée liée aux rachats nets d'actions	18 274	751
Rachat d'actions en vertu du régime incitatif fondé sur des actions au Royaume-Uni	751	621
Rachat d'actions et paiement au titre des frais de transaction liés	103 097 \$	27 038 \$

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025 :

	31 MARS 2026	31 DÉCEMBRE 2025
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(35 860) \$	(50 510) \$
Couvertures de flux de trésorerie	8 454	3 909
Autres composantes des capitaux propres	(27 406) \$	(46 601) \$

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de la période	(50 510) \$	(13 674) \$
Gains de la période considérée	14 650	59 757
Couverture d'investissement net – pertes de la période considérée	—	(6 105)
Impôts liés aux pertes de la période considérée	—	1 617
Solde à la fin de la période	(35 860)	41 595
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de la période	3 909	1 485
Gains (pertes) de la période considérée	9 772	(13 267)
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	(2 563)	3 520
Reclassement en résultat net	(3 555)	7 328
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	891	(1 890)
Solde à la fin de la période	8 454	(2 824)
Autres composantes des capitaux propres	(27 406) \$	38 771 \$

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (SUITE)

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026			2025		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	219 971 \$	(46 557) \$	173 414 \$	105 828 \$	(16 598) \$	89 230 \$
Réévaluations constatées durant la période	5 694	(1 475)	4 219	31 643	(7 496)	24 147
Montant cumulé à la fin de la période	225 665 \$	(48 032) \$	177 633 \$	137 471 \$	(24 094) \$	113 377 \$

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026			2025		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(4 971) \$	(2 080) \$	(7 051) \$	(1 915) \$	(143) \$	(2 058) \$
Perte constatée durant la période	(11)	3	(8)	(157)	(2 356)	(2 513)
Montant cumulé à la fin de la période	(4 982) \$	(2 077) \$	(7 059) \$	(2 072) \$	(2 499) \$	(4 571) \$

10. DIVIDENDES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2026, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 3,3 millions \$ ou de 0,02 \$ par action (période de trois mois terminée le 31 mars 2025 : 3,5 millions \$ ou 0,02 \$ par action).

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
	Dividendes à payer aux 1 ^{er} janvier	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	3 283	3 491
Dividendes payés au cours de la période	(3 283)	—
Dividendes à payer aux 31 mars	— \$	3 491 \$

11. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant la rubrique « Amortissements » pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Immobilisations corporelles	25 450 \$	22 021 \$
Actif au titre du droit d'utilisation	22 967	18 775
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	28 493	19 490
Autres	43	206
Total	76 953 \$	60 492 \$

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Coûts directs liés aux activités	46 544 \$	39 793 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	1 916	1 209
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	28 493	19 490
Total	76 953 \$	60 492 \$

B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les autres éléments de rapprochement liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	41 088 \$	13 259 \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 6)	14 121	37 528
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions	37 458	36 090
Bénéfice provenant des coentreprises et des entreprises associées ⁽¹⁾	(15 675)	(16 586)
Dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées ⁽²⁾	19 014	4 470
Variation nette des provisions liées à des pertes attendues sur certains contrats	2 253	(2 951)
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net (note 5)	16 400	28 504
Coûts de restructuration et de transformation payés	(19 721)	(21 946)
Perte découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 4)	1 620	3 897
Variation nette des autres provisions ⁽³⁾	8 706	(14 437)
Autres	51 497	23 945
Autres éléments de rapprochement	156 761 \$	91 773 \$

(1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a modifié la présentation de son bénéfice provenant des coentreprises et des entreprises associées en regroupant les rubriques « Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » et « Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » dans la rubrique « Bénéfice provenant des coentreprises et des entreprises associées ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

(2) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a modifié la présentation de ses dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées en regroupant les rubriques « Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » et « Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » dans la rubrique « Dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

(3) La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes attendues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

11. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation présentée dans les tableaux des flux de trésorerie pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Augmentation des créances clients	(38 133) \$	(31 056) \$
Augmentation de l'actif sur contrats	(6 705)	(63 265)
Diminution des autres actifs financiers courants	44 699	8 646
Augmentation des autres actifs non financiers courants	(48 506)	(61 045)
Augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer	177 853	46 227
Augmentation (diminution) des produits différés	(134 643)	35 086
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	(65 748)	1 338
Diminution des autres passifs non financiers courants	(103 957)	(86 198)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(175 140) \$	(150 267) \$

D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état consolidé de la situation financière pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽²⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2026	808 150 \$	499 928 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Remboursement	(7 375)	(25 173)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(7 375)	(25 173)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	57	(1 778)
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	844	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	64 341
Solde au 31 mars 2026	801 676 \$	537 318 \$

(1) La tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2026	1 ^{ER} JANVIER 2026
Tranche courante de la dette à long terme	345 707 \$	343 893 \$
Dette à long terme	455 969	464 257
Total	801 676 \$	808 150 \$

(2) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2026	1 ^{ER} JANVIER 2026
Tranche à court terme des obligations locatives	99 232 \$	91 072 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	438 086	408 856
Total	537 318 \$	499 928 \$

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE SANS RECOURS

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2026		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dette sans recours :			
Facilité d'emprunt à terme – AtkinsRéalis Trillium Holdings Inc.	— \$	(7 279) \$	— \$
Autres	—	(96)	—
Total	— \$	(7 375) \$	— \$

11. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état consolidé de la situation financière pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽²⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	1 711 372 \$	489 000 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Remboursement	(467)	(21 603)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(467)	(21 603)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	189	3 865
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	1 080	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	11 594
Autres	(7 070)	—
Solde au 31 mars 2025	1 705 104 \$	482 856 \$

⁽¹⁾ La tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2025	1 ^{ER} JANVIER 2025
Tranche courante de la dette à long terme	16 308 \$	23 466 \$
Dette à long terme	1 688 796	1 687 906
Total	1 705 104 \$	1 711 372 \$

⁽²⁾ Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2025	1 ^{ER} JANVIER 2025
Tranche à court terme des obligations locatives	79 688 \$	78 906 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	403 168	410 094
Total	482 856 \$	489 000 \$

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE SANS RECOURS

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2025		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dette sans recours :			
Autres	— \$	(467) \$	— \$
Total	— \$	(467) \$	— \$

12. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, AtkinsRéalis conclut des transactions avec certaines de ses coentreprises et entreprises associées. Les participations dans lesquelles AtkinsRéalis a un contrôle conjoint ou une influence notable, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, la Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Produits provenant de contrats conclus avec des coentreprises et des entreprises associées	63 625 \$	77 693 \$
Dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées ⁽¹⁾	19 014 \$	4 470 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026, la Société a modifié la présentation de ses dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées en regroupant les rubriques « Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » et « Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » dans la rubrique « Dividendes et distributions reçus des coentreprises et des entreprises associées ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée (voir la note 2C).

Au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025, la Société affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	31 MARS 2026	31 DÉCEMBRE 2025
Créances clients auprès des coentreprises et des entreprises associées	113 650 \$	201 818 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux coentreprises et aux entreprises associées ⁽²⁾	28 104	36 412
Dividendes et distributions à recevoir des coentreprises et des entreprises associées ⁽³⁾	1 230 \$	1 393 \$

⁽²⁾ Inclus au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Produits différés » aux états de la situation financière.

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière.

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par AtkinsRéalisis au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 31 MARS		2026				
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 105 300 \$	— \$	— \$	— \$	1 105 300 \$	1 105 300 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 673	—	—	—	2 673	2 673
Créances clients ⁽³⁾	—	—	1 694 366	—	1 694 366	1 694 366
Autres actifs financiers courants	44 885	—	236 786	19 817	301 488	291 292
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	—	130 355	—	130 355	96 283
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	22 611	4 927	65 949	11 186	104 673	105 975
Total	1 175 469 \$	4 927 \$	2 127 456 \$	31 003 \$	3 338 855 \$	

AU 31 DÉCEMBRE		2025				
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 156 538 \$	— \$	— \$	— \$	1 156 538 \$	1 156 538 \$
Liquidités soumises à restrictions	2 666	—	—	—	2 666	2 666
Créances clients ⁽³⁾	—	—	1 656 711	—	1 656 711	1 656 711
Autres actifs financiers courants	44 966	—	271 775	39 894	356 635	346 912
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	—	141 240	—	141 240	110 771
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	22 783	5 044	60 133	17 649	105 609	107 376
Total	1 226 953 \$	5 044 \$	2 129 859 \$	57 543 \$	3 419 399 \$	

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

(2) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

(3) En raison de la nature à court terme des créances clients, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

(4) Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers d'AtkinsRéalis au 31 mars 2026 et au 31 décembre 2025, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 31 MARS		2026			
VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	2 640 776 \$	2 640 776 \$	2 640 776 \$
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	16 607	32 710	126 625	175 942	175 942
Provisions ⁽²⁾	—	—	13 224	13 224	13 224
Obligations locatives	—	—	537 318	537 318	s.o. ⁽³⁾
Dettes à long terme ⁽⁴⁾	—	—	801 676	801 676	829 613
Autres passifs financiers non courants ⁽⁵⁾	8 184	—	12 047	20 231	20 231
Total	24 791 \$	32 710 \$	4 131 666 \$	4 189 167 \$	

AU 31 DÉCEMBRE		2025			
VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	2 321 499 \$	2 321 499 \$	2 321 499 \$
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	4 057	32 568	194 914	231 539	231 539
Provisions ⁽²⁾	—	—	18 937	18 937	18 937
Obligations locatives	—	—	499 928	499 928	s.o. ⁽³⁾
Dettes à long terme ⁽⁴⁾	—	—	808 150	808 150	829 740
Autres passifs financiers non courants ⁽⁵⁾	3 575	—	3 661	7 236	7 236
Total	7 632 \$	32 568 \$	3 847 089 \$	3 887 289 \$	

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

(2) En raison de la nature à court terme des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres passifs financiers courants (autres que ceux qui sont déjà à la juste valeur) et des provisions, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

(3) s.o. : sans objet

(4) La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à AtkinsRéalis, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

(5) Pour la majorité des autres passifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

B) INSTRUMENT FINANCIER DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur de l'instrument financier du niveau 3 associé à la contrepartie éventuelle à être transférée au vendeur liée à l'acquisition de Linxon pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2026	2025
Solde aux 1 ^{er} janvier	32 568 \$	17 553 \$
Gain net latent ⁽⁶⁾	—	(259)
Effet des écarts de change	142	(82)
Solde aux 31 mars	32 710 \$	17 212 \$

(6) Inclus dans la rubrique « Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration » dans l'état consolidé du résultat net.

14. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle la Société comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que la Société devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. La Société, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de la Société; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de la Société, y compris les intérêts et les frais afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de la Société et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de la Société ont initialement refusé de respecter certaines obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, la Société a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de la Société et a ordonné aux assureurs externes de la Société de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

La Société a déposé un recours en garantie contre Amrize Canada Inc. (auparavant Lafarge Canada inc.) pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à la Société dans le jugement rendu pour la phase 1. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de la Société, et la Société a interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu entre le 8 et le 10 novembre 2022, et le 14 juillet 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé la décision de première instance. La Société a déposé sa demande d'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada le 29 septembre 2023. La demande a été rejetée le 6 juin 2024, avec dépens.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris la Société, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. Jusqu'au 31 décembre 2025, les parties, dont la plupart des assureurs externes de la Société, sont parvenues à des règlements liés aux réclamations de la phase 2 concernant certains bâtiments résidentiels et commerciaux. Les portions de la Société et de ses assureurs externes des règlements en capital et intérêts totalisaient 91,6 millions \$ au 31 décembre 2025. Le 10 avril 2026, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales, et les portions de la Société et de ses assureurs du règlement en capital et des intérêts totalisaient 4,3 millions \$. Le 1^{er} mai 2026, la Cour supérieure du Québec a approuvé le règlement des huit dernières réclamations résidentielles, et les portions de la Société et de ses assureurs du règlement en capital et des intérêts totalisaient 0,9 million \$. Toutes les réclamations résidentielles sont maintenant réglées. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car ils ont été couverts par les montants déjà provisionnés par la Société. La responsabilité de la Société à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 liées aux bâtiments commerciaux est assujettie à plusieurs incertitudes.

14. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dossier Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Ce dossier concerne un recours collectif autorisé le 18 avril 2023 contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (la « ville ») et le procureur général du Québec en vue d'obtenir réparation pour tous les citoyens de la ville touchés par les inondations causées par la rupture d'une digue environnante. AECOM, l'entreprise issue du regroupement avec la société d'ingénierie Gendron, Lefebvre et Associés (« GLA »), est défenderesse en garantie et a appelé AtkinsRéalis Canada inc. en arrière-garantie. La participation de la Société découle de l'acquisition du Laboratoire de Béton ltée (« LDB »), un sous-traitant de GLA entre 1979 et 1982. Bien que le rôle exact de LDB reste à préciser, il est allégué qu'il était responsable du contrôle de la qualité des matériaux et des carrières d'emprunt d'où a été extraite l'argile utilisée lors de la construction. Chaque membre du recours collectif réclame jusqu'à 0,4 million \$. Le nombre réel de membres reste à déterminer.

Dossier de la caisse de retraite DALI

Le 18 février 2026, les fiduciaires de la caisse de retraite Drywall Acoustic Lathing and Insulation Local 675 (« DALI ») ont intenté un nouveau recours collectif contre la Société devant la Cour supérieure du Québec. La procédure vise à obtenir l'autorisation adéquate en vertu de l'article 225.4 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec et l'autorisation d'intenter un recours collectif en vertu du Code de procédure civile (le « recours collectif DALI »). La procédure semble présenter d'importantes similitudes avec le recours collectif Ruediger Martin Graaf (le « recours collectif Ruediger »), intenté le 6 février 2019 et rejeté en première instance le 11 octobre 2022. Ce rejet a été confirmé par la Cour d'appel du Québec le 8 mars 2024, et la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'interjeter appel le 26 septembre 2024. La Société est d'avis que les réclamations présentées dans le cadre du recours collectif DALI sont absolument sans fondement et elle les conteste vigoureusement.

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

14. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies ou entraîneront des poursuites judiciaires à l'encontre de la Société. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à des restrictions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de cette entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou iii) à une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de la Société et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

14. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessus, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou ses employés ou anciens employés pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

La Société a entamé des instances judiciaires devant le Tribunal du commerce et des investissements du Qatar (le « TCIQ ») contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal devant le TCIQ pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire du consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts. Le TCIQ a rejeté toutes les demandes et demandes reconventionnelles le 29 septembre 2024. L'entrepreneur principal, la Société et son partenaire du consortium ont tous interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel du Qatar. Le 23 décembre 2024, la Cour d'appel du Qatar a infirmé la décision du TCIQ et a renvoyé l'affaire devant le TCIQ pour un nouvel examen. Le TCIQ a rendu son jugement le 3 février 2025, rejetant de nouveau toutes les demandes et demandes reconventionnelles de la Société et de son partenaire du consortium, ainsi que de l'ensemble des réclamations et demandes reconventionnelles de l'entrepreneur principal (à l'exception d'une réclamation de l'entrepreneur principal contre un tiers), à la suite de quoi, le 18 février 2025, toutes les parties ont de nouveau interjeté appel de la décision auprès de la Cour d'appel du Qatar et, le 28 avril 2025, la Cour d'appel du Qatar a de nouveau annulé la décision du TCIQ. Plutôt que de renvoyer l'affaire devant le TCIQ pour un nouvel examen, la Cour d'appel du Qatar a rendu une décision préliminaire le 30 novembre 2025, chargeant un groupe d'experts d'examiner les demandes et demandes reconventionnelles et de produire un rapport à l'intention de la Cour d'appel du Qatar. Le nouveau groupe d'experts a publié son rapport le 5 avril 2026, et le 5 mai 2026, la Cour d'appel du Qatar a accueilli l'appel de la Société et de son partenaire du consortium et a rejeté l'appel de l'entrepreneur principal ainsi que sa demande reconventionnelle contre la Société et son partenaire du consortium. Toutes les parties ont 30 jours pour interjeter appel auprès de la Cour de cassation du Qatar sur des questions de droit uniquement.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, entre autres, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura une incidence défavorable significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

15. DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.

Le 11 avril 2025, AtkinsRéalis a conclu l'acquisition de 70 % des actions avec droit de vote de David Evans Enterprises, Inc., entreprise détenue par ses employés et société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement, « David Evans »), pour un montant de 406,4 millions \$ (293 millions \$ US) versé en trésorerie à la clôture, un montant qui était sous réserve d'ajustements éventuels. Une voie claire vers la propriété complète dans un délai convenu et défini a été établie dans le cadre de la transaction. David Evans, dont le siège social se trouve aux États-Unis et qui compte environ 1 250 employés, est une entreprise de services d'ingénierie et de dotation en personnel d'appoint. Elle dessert les marchés des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, de l'arpentage et de la géomatique, et de l'aménagement du territoire, ainsi que des services de dotation en personnel. Cette acquisition a étendu la portée d'AtkinsRéalis dans les marchés des transports, de l'eau, de l'énergie et des énergies renouvelables de l'Ouest des États-Unis, et elle permettra de tirer parti des forces combinées des deux entreprises pour réaliser des projets critiques et complexes pour les clients.

L'acquisition de David Evans par AtkinsRéalis a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition prévue par l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et David Evans a été consolidée à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition, soit le 11 avril 2025, avec une participation ne donnant pas le contrôle de 30 %. L'acquisition de la participation restante de 30 % dans David Evans est assujettie à des options d'achat en vertu desquelles AtkinsRéalis a le droit, lorsque certains événements se produisent ou à partir du 11 avril 2028, d'acquérir les actions détenues par les actionnaires qui n'exercent pas le contrôle à un prix réputé proche de leur juste valeur au moment de l'exercice des options d'achat. Ces options d'achat sont des dérivés évalués à leur juste valeur, toute variation ultérieure de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat net. Aucun montant significatif n'a été comptabilisé par AtkinsRéalis en lien avec ces options d'achat pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026.

ACTIF NET IDENTIFIABLE (PASSIF NET) DE DAVID EVANS

AU 11 AVRIL 2025	MONTANT PRÉLIMINAIRE	AJUSTEMENTS	MONTANT FINAL
Trésorerie	1 893 \$	2 202 \$	4 095 \$
Créances clients ⁽¹⁾	49 987	(746)	49 241
Autres actifs courants	41 530	29 434	70 964
Immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de David Evans	129 463	—	129 463
Autres actifs non courants	123 915	(23 079)	100 836
Passifs courants	(67 527)	(53 354)	(120 881)
Passifs non courants	(122 114)	29 044	(93 070)
Actif net identifiable (passif net) de l'entreprise acquise	157 147 \$	(16 499) \$	140 648 \$

⁽¹⁾ Le montant contractuel brut à recevoir s'élevait à 51,1 millions \$, dont un montant de 1,9 million \$ représente l'estimation, à la date d'acquisition, des flux de trésorerie contractuels dont l'encaissement n'est pas attendu.

GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION DE DAVID EVANS

AU 11 AVRIL 2025	MONTANT PRÉLIMINAIRE	AJUSTEMENTS	MONTANT FINAL
Contrepartie transférée en trésorerie	406 356 \$	3 694 \$	410 050 \$
Plus : participation ne donnant pas le contrôle de 30 % ⁽²⁾	47 144	(4 950)	42 194
Moins : actif net identifiable de l'entreprise acquise	157 147	(16 499)	140 648
Goodwill⁽³⁾	296 353 \$	15 243 \$	311 596 \$

⁽²⁾ La participation ne donnant pas le contrôle comptabilisée à la date d'acquisition a été évaluée à sa quote-part de la valeur de l'actif net identifiable acquis.

⁽³⁾ Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition et de la participation ne donnant pas le contrôle sur les actifs corporels et incorporels nets identifiables acquis et les passifs repris à leur valeur à la date d'acquisition. La valeur affectée aux actifs corporels et incorporels acquis et aux passifs repris repose sur les hypothèses faites par la direction. Le montant total du goodwill dont on s'attend à ce qu'il soit déductible fiscalement est de néant.

Le regroupement d'entreprises a donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour le regroupement comprenait des montants relatifs aux avantages liés aux synergies attendues, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre assemblée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

A) ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 9 ET DES DÉBENTURES DE SÉRIE 10

Le 6 avril 2026, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 9 non garanties d'un montant en capital de 400,0 millions \$ et de nouvelles débentures de série 10 non garanties d'un montant en capital de 300,0 millions \$, qui portent intérêt au taux de 4,411 % par année et de 4,756 % par année, respectivement, et viennent à échéance en juin 2031 et en mars 2033, respectivement (les « débentures de série 9 » et les « débentures de série 10 », respectivement). Les débentures de série 9 et les débentures de série 10 sont rachetables, au gré de l'émetteur, en tout temps, en totalité ou en partie, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus. Le produit net de ces émissions s'est élevé à 398,5 millions \$ pour les débentures de série 9 et à 298,9 millions \$ pour les débentures de série 10 et a été utilisé pour rembourser en entier les débentures de série 7 en circulation et les débentures de série 8 en circulation (voir la note 16B).

B) RACHAT DES DÉBENTURES DE SÉRIE 7 ET DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Le 7 avril 2026, AtkinsRéalis a racheté en entier ses débentures de série 7 en circulation d'un montant en capital de 300,0 millions \$ et ses débentures de série 8 en circulation d'un montant en capital de 400,0 millions \$ pour un montant de rachat de 1 006,55 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital pour les débentures de série 7 et de 1 028,50 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital pour les débentures de série 8 avant leur échéance, qui était en juin 2026 pour les débentures de série 7 et en mars 2029 pour les débentures de série 8, ce qui a entraîné une sortie de trésorerie de 302,0 millions \$ pour les débentures de série 7 et de 411,4 millions \$ pour les débentures de série 8. Le rachat des débentures de série 7 et des débentures de série 8 a entraîné une perte liée à l'extinction de la dette de 16,6 millions \$ avant impôts sur le résultat, qui sera constatée dans l'état consolidé du résultat net de la Société pour la période de trois mois se terminant le 30 juin 2026.



www.atkinsrealis.com

ATKINSRÉALIS

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795